

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2025 – 535 DU 11 SEPTEMBRE 2025**  
portant nomination du Coordonnateur de la Cellule  
juridique de la Présidence de la République.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2025-414 du 22 juillet 2025 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Cellule juridique de la Présidence de la République ;
- sur** proposition du Président de la République,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Monsieur **Maximilien Claude Cocou OLYMPIO**, Magistrat, est nommé Coordonnateur de la Cellule juridique, Conseiller juridique de la Présidence de la République.

**Article 2**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 septembre 2025

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**